

Chers Eguisiennes, chers Eguisiens,



Après des mois secoués par cette pandémie où il a fallu régler des questions d'école, de périscolaire, de terrasses, de droits de place, de parking, d'installation du conseil, voilà le temps des vacances.

Prenez ce temps pour vous détendre, retrouver la famille, les amis. À l'automne, nous reprendrons les réunions de quartiers. Une occasion de nous rapprocher de vos préoccupations et de conjuguer ensemble nos énergies.

Bel été à vous,



Le Maire,
Claude CENTLIVRE



Nouvelle page officielle « Facebook » de la commune



Abonnez-vous, sans plus attendre, à la nouvelle page Facebook officielle de la commune "Ville d'Eguisheim".

Vous y trouverez l'actualité communale, des informations pratiques, des idées de sorties, et bien d'autres renseignements.

- Rendre l'information municipale plus réactive
- Échanger directement avec les habitants
- Animer le territoire
- Proposer des contenus multimédias attractifs (photos, vidéos...)

Voilà les objectifs poursuivis par la commune à travers cette nouvelle page qui remplacera bientôt définitivement la page « Commission Culture ».

Opération désherbage

Le Comité consultatif communal « Environnement » organise une **matinée de désherbage** dans notre cité, le **samedi 18 juillet de 8h à 11h30** : si le cœur vous en dit et si vous êtes disponible, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Rdv à l'arrière de la mairie à 8h.

De petits groupes seront formés pour le désherbage des massifs, abords de route, fontaines, réservoirs d'eau, etc.

Afin d'organiser au mieux cette matinée, **l'inscription se fait en téléphonant en mairie au : 03 89 41 21 78.**

Lors de l'inscription, merci de préciser les outils que vous pourrez apporter avec vous, tels que sécateur, débroussailleuse, gants, brouette...

À l'issue de cette matinée, nous partagerons le verre de l'amitié.

Merci de votre mobilisation !



Plan Climat Air Energie Territorial

Construisons ensemble!

Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** est un projet de développement durable porté par le Pays pour les 4 communautés de communes (CC Centre Haut-Rhin, CC Pays Rhin-Brisach, CC Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux, CC Région de Guebwiller).

L'objectif du PCAET est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, maîtriser les consommations énergétiques, développer les énergies renouvelables et d'adapter le territoire au changement climatique. Il s'articule autour de 4 axes:

Axe 1: Développer les infrastructures et faciliter la mobilité douce

Axe 2: Amplifier massivement la rénovation du patrimoine bâti et la qualité des aménagements

Axe 3: Entreprendre et produire durablement pour affirmer l'exemplarité du territoire

Axe 4: Poursuivre une politique agricole et sylvicole exemplaire et préserver les ressources naturelles

Pour co-construire le plan d'actions autour de ces 4 axes stratégiques, il est prévu d'organiser:



- 4 ateliers thématiques: choix des actions à intégrer au plan d'actions (août: semaines 35 et 36)
- Questionnaire à destination des citoyens accessible en ligne
- Cahier d'acteurs permettant de recenser les projets à venir / en cours, en ligne
- Réunion publique présentation pré-projet de PCAET (fin 2020)

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a besoin de vous, acteurs du territoire, pour mener à bien les idées, initiatives et projets qui nous permettront ensemble de relever le défi de la transition énergétique ! Si vous souhaitez participer à la concertation autour du plan d'actions en tant que citoyen, élu, salarié, association, n'hésitez pas à vous manifester en contactant:

Caroline Flisiak, chargée de mission plan climat

✉ climat@rvgb.fr

☎ 03.89.83.71.93

🌐 <https://www.rhin-vignoble-grandballon.fr/>

Enquête auprès des habitants



La Communauté de Communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux », la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace lancent

une enquête afin de **recueillir l'avis des habitants** des 11 communes de l'intercommunalité.

L'enquête porte sur la **qualité de vie au quotidien, notamment dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, cadre de vie et le vivre ensemble.**

En remplissant ce questionnaire, vous contribuez au diagnostic de l'action sociale au sein de notre intercommunalité :

<https://enquete.caf.fr/SurveyServer/s/Caf67/CTGPAROVIC/questionnaire.htm>

Merci de prendre quelques minutes pour répondre à ces questions et donner votre avis.

Des restitutions de ce diagnostic seront organisées, en fonction des mesures sanitaires en vigueur, afin de permettre aux habitants de débattre, de réfléchir collectivement aux enjeux et de définir des priorités d'action.

Pourquoi fleurir ?

Le fleurissement est un acte citoyen qui participe à l'identité de notre région et d'une conscience collective bien ancrée s'agissant du « **capital séduction** » de l'Alsace qu'il **convient d'entretenir.**

Fleurir pour :

- Proposer un cadre de vie agréable,
- Égayer et embellir la ville,
- Favoriser l'expression florale de chaque habitant,
- Étonner les visiteurs et aider à la notoriété de la commune.

FLEURISSONS NOS VILLES ET NOS VILLAGES



CONSEILS ET ASTUCES : WWW.ALSACE-DESTINATION-TOURISME.COM

Plan canicule dans le contexte épidémique actuel



Chaque été, le niveau 3 du **plan canicule** peut être déclenché en cas de très fortes chaleurs pendant plusieurs jours.

Cette année, dans le contexte exceptionnel d'épidémie de Covid-19, en plus des mesures traditionnellement mises en œuvre pour lutter contre les risques liés aux fortes chaleurs, chacun d'entre nous devra également **tenir compte des mesures de distanciation sociale**.

Espace Jeunesse

Recensement citoyen

Le recensement citoyen (ou militaire) est obligatoire pour tous les jeunes français, filles et garçons, ayant atteint l'âge de 16 ans.

Les personnes concernées doivent se présenter en mairie **le mois de leur 16^{ème} anniversaire**. Le diplôme remis par la mairie est à conserver précieusement, car aucun duplicata ne sera délivré.



Si vous avez plus de 65 ans, ou si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'un **accompagnement personnalisé**.

Un registre nominatif de recensement des personnes âgées, handicapées ou dépendantes est mis en place par la Commune. **L'inscription sur ce registre doit être effectuée auprès des services de la mairie** (formulaire à remplir sur place ou inscription par téléphone). Elle est réalisée soit par la personne concernée ou le cas échéant son représentant légal, soit par un tiers (personne physique ou morale).

En cas de déclenchement du plan canicule (ou autres plans d'alerte) par la Préfecture, vous serez alors contacté(e) directement par les services municipaux afin de vérifier si vous n'êtes pas en situation de danger.



Activités d'été

Animations estivales jeunesse :
Les inscriptions sont ouvertes
depuis le 24 juin !

Comme chaque année, la CC PAROVIC propose un grand nombre de stages, séjours et activités pour les jeunes de 11 à 17 ans.

Retrouvez le programme complet et les modalités d'inscription sur notre site internet : www.ville-eguisheim.fr (rubrique actualités).



Pratique du VTT en forêt



Il est d'usage que la pratique du VTT en forêt est **autorisée sur les seuls chemins**, et est, de ce fait, interdite sur les sentiers et non autorisée sur des pistes sauvages ! Un chemin devient un sentier lorsqu'une voiture ne peut plus l'emprunter.

Cette pratique abusive accélère l'érosion des sentiers et met la faune en état de stress, surtout en période de mise bas et de rut.

Les Brigades Vertes ont reçu l'ordre de verbaliser les contrevenants.

Pour la préservation de notre massif, faites circuler l'information !

Démarchage à domicile : gare aux pratiques abusives

Des démarchages « agressifs » ont eu lieu ces derniers temps à Eguisheim, alors **soyons vigilants**.

Les personnes âgées plus vulnérables peuvent être victimes de certaines pratiques abusives du démarchage à domicile. Elles sont la proie facile de professionnels ou d'entreprises non déclarées.

Ce peut-être des entreprises de démoussage, de ramonage, de peinture, travaux divers de bâtiment, etc.



**Que faire dans une telle situation
ou si l'un de vos parents s'est fait avoir ?**

Appelez immédiatement le « 17 », c'est-à-dire la Gendarmerie et adresser un signalement à la Mairie.

Si vous constatez la pratique abusive dans le délai de **14 jours** suivant la signature, vous avez la possibilité de faire valoir votre **droit de rétractation**, sans aucun frais.

Dans le cas contraire, il vous faudra faire opposition **aux moyens de paiement** : chèque, prélèvement de crédit, etc. L'opposition est possible, bien que le chèque n'ait été ni perdu ni réellement volé, car il a été remis en raison d'une infraction pénale. Il est considéré comme ayant été remis non volontairement, par abus ou ignorance. Cependant le banquier va exiger que vous engagiez une action judiciaire pour **faire annuler le contrat**. Pour la remise d'espèces, c'est évidemment plus difficile, car le démarcheur va nier la remise de l'argent, s'il n'y a pas de témoin, la preuve sera difficile à faire.

Ensuite, **portez plainte pour démarchage à domicile ou vente par correspondance illégale** à la police ou la gendarmerie. Cette démarche est efficace car les commerciaux et entreprises qui abusent sont bien connues et souvent récidivistes.

Enfin, si les montants sont très importants, demandez la nullité **du contrat** auprès du tribunal d'instance. Il s'agit d'une procédure longue et complexe, surtout s'il y a un crédit. Mais elle peut se faire sans avocat. Il est cependant prudent de se faire aider.

Que faire pour prévenir de tels incidents ?

Alerter les personnes âgées ou vulnérables de ces pratiques pour leur apprendre à se protéger (surtout par téléphone). Leur rappeler de n'ouvrir leur porte qu'aux personnes qu'elles connaissent. Ne jamais communiquer de numéro de carte bancaire. Leur donner suffisamment d'espèces pour payer les petites courses afin qu'elles utilisent le moins possible leur carte bancaire, mais pas trop pour ne pas qu'elles les remettent à un vendeur de passage.

Boîte à idées

Afin de recueillir vos idées et vos suggestions, **une boîte à idées est mise en place en mairie**.

La liberté ne s'use que si l'on ne s'en sert pas ! ... Alors bonne contribution à la réflexion commune.



Horaires de la Poste

La crise sanitaire a conduit La Poste à adapter ses organisations pour assurer la continuité des activités essentielles pendant cette période exceptionnelle. Depuis le mois de mai, La Poste a engagé la réouverture progressive de tous les bureaux de poste en France.

Pour la période estivale (du 29 juin au 5 septembre) le bureau de poste d'Eguisheim, situé 2 route de Herrlisheim, sera ouvert comme suit :

- **Le lundi de 9h à 12h**
- **Le mardi de 9h à 12h**
- **Le mercredi de 9h à 12h**
- **Le vendredi de 9h à 12h**

Les services de la Poste et de la Banque Postale sont également accessibles en ligne :

www.laposte.fr

www.labanquepostale.fr



LA POSTE